

Adresse de la société populaire et les citoyens de la commune de Bourg à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et les citoyens de la commune de Bourg à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 320;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18289_t1_0320_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

dévorant de la chicane, qui complèteront, purifieront notre législation criminelle qui rendront la vie au commerce et aux arts, encourageront l'industrie et feront fleurir l'agriculture la première et la plus sûre des richesses.

Alors, Représentans, et seulement alors, vous viendrez partager avec vos frères, les douceurs d'une constitution que vous aurés faites, et pour laquelle vous aurés bravé tous les obstacles, affrontés tous les dangers.

Salut et fraternité.

Suivent 187 signatures.

x

[La société populaire de Clamart-le-Vignoble à la Convention nationale, le 21 brumaire an III] (52)

Citoyens Représentans,

Nous avons vû avec d'autant plus de satisfaction votre dernière adresse, qu'elle exprime les sentimens dont nous sommes pénétrés depuis qu'en proscrivant de la France les tyrans, vous en avés frappé jusqu'à l'ombre et que par là vous y avés jetté les derniers fondemens de la République la plus puissante et qui servira de modèle à tous les peuples de la terre.

Continués, citoyens représentans de déployer l'énergie salutaire que vous venés de manifester avec tant de succès.

Fermes et inébranlables à votre poste, maintenez à l'ordre du jour la justice, la probité, les mœurs et ne vous lassés pas de poursuivre les ambitieux, les égoïstes, les désorganiseurs et les vampires de la fortune publique, tous héritiers et partisans de la tyrannie, monstres d'autant plus à craindre dans une république, qu'ils se voilent du masque du patriotisme.

C'est par là, Citoyens représentans, que vraiment dignes de notre admiration et de notre reconnaissance vous mériterés les bénédictions de la postérité.

Fait, arrêté et rédigé dans la séance du 21 brumaire, l'an 3 de la république française, une et indivisible.

FILLASSIER, *président*,
CORQUEL, *vice-président*,
SAVARY, *secrétaire*.

Suivent les [18] signatures originales des membres présents à la dite séance.

En présence des [17] citoyens cy-après nommés et ont déclarés ne savoir signer.

SAVARY, *secrétaire*.

y

[La société populaire et les citoyens de la commune de Bourg à la Convention nationale, s. d.] (53)

Citoyens Représentans du peuple,

Les journées à jamais mémorables des 9 et 10 thermidor ont rappellé le règne de la justice trop longtems enchainée par des hommes de sang, par des monstres disséminés sur tous les points de la République, leur mot de ralliement étoit Robespierre et ses complices et leurs mots d'ordre, la terreur et la mort, leur projet, le pillage, l'incendie et l'anéantissement de la République.

Ils ne sont les chefs de cet atroce fédéralisme. Leurs tombeaux couvrent leurs crimes mais leurs coupables imitateurs et agents s'agitent encore dans les convulsions de l'agonie de leurs forfaits, ils osent persister à invoquer la terreur.

Pères de la patrie, vous avés détruit leur espoir et dissipé nos craintes par votre adresse au peuple français. Sa brûlante énergie a électrisé nos âmes qui ne sont plus comprimées. Vos principes fondées sur les règles immuables de la justice étoient et seront toujours les nôtres.

Oui, citoyens Représentans, des vandales modernes, des français infâmes suppôts de la tyrannie, conduisoient au naufrage le vaisseau de la République, et en tenoient le gouvernail, votre courage l'a arraché de leurs mains parricides et la République est sauvée.

Continués à mériter si dignement notre estime et notre confiance, restés au poste qu'elle vous ont assignées, pour ne céder à d'autres les rennes du gouvernement, que lorsque nos ennemis extérieurs auront obtenu leur grâce d'un grand peuple offensé et que ceux de l'intérieur terrassés par la loi n'aient plus le pouvoir de nuire. Ne souffrés pas surtout que des hommes qui se prétendent exclusivement des patriotes et qui par là sont dangereux se placent entre le peuple et la Convention.

Pour nous que vous avés rendus heureux par les soins du vertueux Boisset votre collègue, nous jurons en hommes libres :

Soumissions sans bornes aux lois et maintien du décret sur le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Attachement inviolable à la Convention, notre centre de réunion.

Obeissance aux autorités constituées, unité et indivisibilité de la république, amitié aux hommes probes, haine aux pervers.

Guerre à mort, aux intrigans, aux hommes de sang, aux fripons et aux dilapidateurs de la fortune publique.

Périssent les traîtres.

Vive la République.

Suivent 193 signatures.

(52) C 326, pl. 1420, p. 20.

(53) C 326, pl. 1420, p. 18. Le décompte des signatures est indiqué sur l'adresse elle-même.